

Transports : prenez Autolib avec votre passe Navigo



Illustration. Il est désormais possible d'accéder aux voitures du réseau Autolib avec son passe Navigo. (DR)

Les détenteurs du passe Navigo pourront désormais accéder au réseau Autolib et à ses 4 000 voitures en libre-service avec leur carte. Moyennant entre 23 et 32 centimes la minute.

Autolib et passe Navigo sur la même carte, c'est désormais possible. Le Syndicat des transports d'Ile de France et Autolib ont annoncé ce mardi que les détenteurs du passe Navigo pouvaient désormais accéder au réseau Autolib et ses 4 000 voitures en libre-service.

Il faut s'inscrire

Pour ce faire, ils doivent tout de même s'inscrire chez Autolib, via l'application mobile, le site internet ou les bornes d'abonnement et de préciser qu'il doit être « stocké » sur le passe Navigo. Par ailleurs, une dizaine d'ambassadeurs sont disponibles, deux heures par jour, sur les stations Autolib' les plus fréquentées (rue du Four, Beaugrenelle, Boulogne, etc.). Ils présenteront les fonctionnalités de cette offre et répondront aux questions des abonnés et personnes intéressées.

« Cette collaboration avec le STIF s'aligne parfaitement avec notre volonté de favoriser l'intermodalité et marque une étape importante pour la mobilité des Franciliens », a déclaré Marie Bolloré, directrice générale Applications Mobilité électrique, au sein du groupe éponyme.

Demandez le tarif !

Pour ajouter Autolib à votre passe Navigo, deux options sont proposées : un forfait « prêt à rouler » à 0 € par mois, puis à 0,32€ la minute, ou un forfait « premium », de 10 € par mois, puis de 0,23 € la minute. La première location est offerte et pour ceux qui souscrivent à l'offre premium, les six premiers mois d'abonnement sont offerts. Valérie Péresse (LR), la présidente du Stif et de la Région Ile de France, se réjouit quant à elle que le passe Navigo continue de se transformer en « support universel de l'intermodalité pour les Franciliens », et rappelle que le passe Navigo permet déjà d'accéder aux « services tels que la location des vélos en libre service (Vélib', Cristolib, VÉLO2), le transport fluvial ou les abonnements aux espaces de stationnement Veligo et Parcs Relais ».

Plus d'infos sur <https://www.autolib-navigo.fr/>

G.P.

leparisien.fr